ahi33
Prévention et Santé au Travail

Risque chimique

Employeur

Démarche d'évaluation et obligations de l'employeur

Les produits chimiques sont omniprésents sur les lieux de travail sous différentes formes :

- Liquide (produits d'entretien, huile de vidange, solvants, peinture…)
- Poussière (ciment, bois…)
- Fumées (soudage, gaz d'échappement…)
- Gaz (monoxyde de carbone…)

Tous les secteurs sont concernés : BTP, réparation automobile, soudure, maintenance, métallurgie, jardinage, coiffure, imprimerie, soins, services…

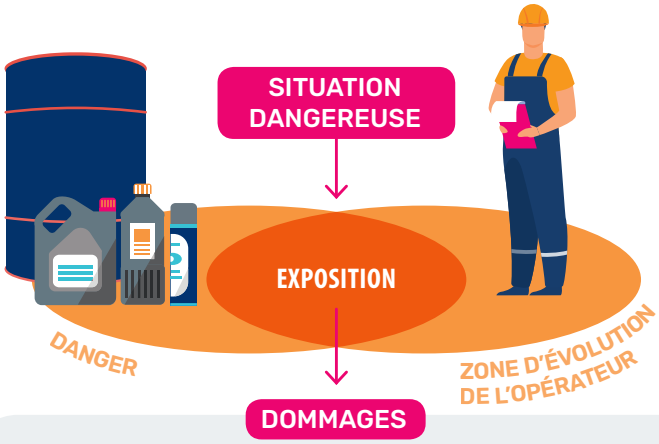

Les voies de pénétration des produits chimiques

Les muqueuses (yeux)
- Éclaboussures
- Contact avec les mains…

Le système respiratoire
- Poussières
- Brume de pulvérisation
- Vapeur…

Le système digestif
- Manger, boire et fumer avec les mains contaminées
- Ingestion accidentelle…

La peau
- Éclaboussures
- Contact cutané…

Les pictogrammes de danger

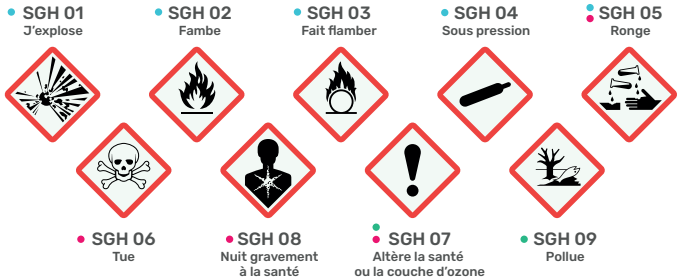

- Dangers physique
- Dangers pour la santé
- Dangers pour l'environnement

Comment repérer les dangers

À partir de l'étiquette du produit

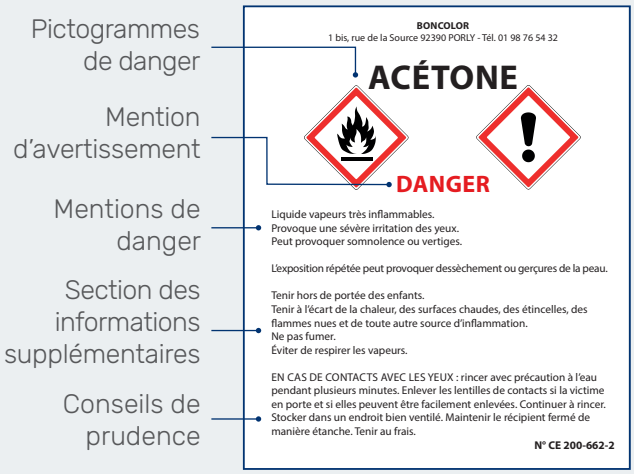

À partir de la Fiche de Données de Sécurité

La FDS est un outil de communication permettant à toute la chaîne d'approvisionnement d'assurer une bonne utilisation du produit.

Elle contient 16 rubriques qui reprennent les informations de l'étiquette et qui la complètent par d'autres rubriques telles que :

- La composition du mélange
- Les consignes de manipulation et stockage
- Les propriétés physico-chimiques…

Évaluer, agir, contrôler

évaltox

Prévenir les risques liés aux produits chimiques

1 Évaluation des risques

- **Repérage des produits utilisés et émis**
  - > Inventaire
  - > Caractérisation des dangers (étiquette et Fiches de Données de Sécurité)
- **Analyse des conditions d'exposition**
  - > Qualitative et/ou quantitative
- **Hiérarchisation**
- **Élaboration du plan d'action**

2 Mise en place du plan d'action de prévention

En respectant l'ordre de priorité

- **Suppression**
- **Substitution**
- **Protection collective :** système clos, ventilation, aspiration à la source…
- **Protection individuelle : adaptée :** masque, gants, lunettes…
- **Mesures d'hygiène et d'urgence**
- **Formation et information des salariés**

3 Contrôler l'efficacité des actions menées et leur pérennité

Des outils à votre disposition

L'**INRS** propose une application gratuite d'évaluation du risque chimique : SEIRICH.

L'**ahi33** aide les entreprises à mettre en place l'application SEIRICH :

- Synthèse des dangers et évaluation des expositions
- Accompagnement dans l'évaluation du risque chimique
- Étude des Fiches de Données de Sécurité

La **CARSAT Aquitaine** propose des aides financières sous différentes formes.

Obligations de l'employeur

Les obligations de l'employeur sont retranscrites de l'article *R4412-1 à R4412-164* du *Code du travail*.

L'employeur est dans l'obligation :

- d'effectuer et d'intégrer l'évaluation du risque chimique au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (avec mise à jour au moins 1 fois par an),
- de mettre en place toutes les mesures de prévention nécessaires (collectives et/ou individuelles),
- de vérifier les installations et les équipements de protection collectifs,
- de veiller au respect des valeurs limites d'exposition professionnelle dans l'exercice de son activité.

Le Code du travail distingue les valeurs limites d'exposition professionnelle dont le respect est obligatoire (VLEP contraignantes) et des valeurs qui fixent des objectifs de prévention (VLEP indicatives).

ahi33 – Décembre 2023 – Photo : Freepik